

<https://maths.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article702>



Voie générale - Programmes limitatifs pour les épreuves de spécialité du baccalauréat 2021



Enseigner - Au Lycée - Évaluations et examens -
Date de mise en ligne : mardi 25 février 2020

Copyright © Mathématiques - Académie de Lyon - Tous droits réservés



Sont parues, au bulletin officiel du 13 février 2020, les notes de services concernant les épreuves de spécialité en voie générale, ainsi que celle du « grand oral ».

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html%3Fpid_bo%3D39449

Note de service n° 2020-029 consultable à l'adresse

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special2/MENE2001796N.htm> : programme limitatif de la spécialité « Mathématiques ».

Cette note de service précise notamment que :

« Le sujet aborde une grande variété des contenus du programme de spécialité, à l'exception des sections suivantes du programme de spécialité de terminale :

- fonctions sinus et cosinus ;
- calcul intégral ;
- concentration, loi des grands nombres.

De plus, la section Combinatoire et dénombrement du programme de spécialité de terminale est mobilisable mais ne peut constituer le ressort essentiel d'un exercice. »

Note de service n° 2020-030 consultable à l'adresse

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special2/MENE2001797N.htm> : programme limitatif de la spécialité « Numérique et sciences informatiques ».

L'épreuve se compose de :

- une partie écrite sur 12 points (durée : 3h30). Elle propose cinq exercices (chacun noté sur 4 points), parmi lesquels le candidat choisit les trois qu'il traitera.
- une partie pratique sur 8 points (durée : 1h). Elle consiste en la résolution de deux exercices sur ordinateur, chacun étant noté sur 4 points.

Grand oral : Note de service n° 2020-036

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special2/MENE2002780N.htm>

L'épreuve dure 20 minutes, avec un temps de préparation de 20 minutes.

- Premier temps : présentation d'une question (5 minutes).
Au début de l'épreuve, le candidat présente au jury deux questions. Ces questions portent sur les deux enseignements de spécialité soit pris isolément, soit abordés de manière transversale.
Le jury choisit une des deux questions. Le candidat explique pourquoi il a choisi de préparer cette question pendant sa formation, puis il la développe et y répond.
- Deuxième temps : échange avec le candidat (10 minutes).
Le jury interroge ensuite le candidat pour l'amener à préciser et à approfondir sa pensée.
- Troisième temps : échange sur le projet d'orientation du candidat (5 minutes).
Le candidat explique en quoi la question traitée éclaire son projet de poursuite d'études, voire son projet professionnel.